



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INFCIRC/2/Rev. 21  
24 octobre 1967

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

MEMBRES DE L'AGENCE

Au 15 octobre 1967

Le 12 octobre 1967, le Directeur général a été informé qu'en date du 30 août 1967, l'Ouganda est devenu Membre de l'Agence. Ainsi, au 15 octobre 1967, l'Agence comptait les quatre-vingt-dix-huit Membres énumérés ci-après [1] :

Afghanistan	Ethiopie	Pakistan
Afrique du Sud	Finlande	Panama
Albanie	France	Paraguay
Algérie	Gabon	Pays-Bas
Allemagne (République fédérale d')	Ghana	Pérou
Arabie Saoudite	Grèce	Philippines
Argentine	Guatemala	Pologne
Australie	Haiti	Portugal
Autriche	Hongrie	République Arabe Syrienne
Belgique	Inde	République Arabe Unie
Biélorussie (République socialiste soviétique de)	Indonésie	République Dominicaine
Birmanie	Irak	Roumanie
Bolivie	Iran	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Brésil	Islande	Saint-Siège
Bulgarie	Israël	Sénégal
Cambodge	Italie	Sierra Leone
Cameroun	Jamaïque	Singapour
Canada	Japon	Soudan
Ceylan	Jordanie	Suède
Chili	Kenya	Suisse
Chine	Koweït	Tchécoslovaquie (République socialiste de)
Chypre	Liban	Thaïlande
Colombie	Libéria	Tunisie
Congo (République démocratique du)	Libye	Turquie
Corée (République de)	Luxembourg	Ukraine (République socialiste soviétique d')
Costa Rica	Madagascar	Union des Républiques socialistes soviétiques
Côte-d'Ivoire	Mali	Uruguay
Cuba	Maroc	Venezuela
Danemark	Mexique	Viet-Nam
El Salvador	Monaco	Yougoslavie
Equateur	Nicaragua	
Espagne	Nigeria	
Etats-Unis d'Amérique	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	
	Ouganda	

[1] Les dates auxquelles les Etats sont devenus Membres en ratifiant ou en acceptant le Statut, ainsi que d'autres renseignements pertinents, figurent dans le document INFCIRC/42/Rev. 4.